



syndicats-procès-manifestation-social-travail

Loi travail: 6 syndicalistes alsaciens seront jugés en janvier pour avoir manifesté sans autorisation

Strasbourg, 9 nov 2016 (AFP) - Six syndicalistes alsaciens poursuivis pour avoir participé en mai à Haguenau (Bas-Rhin) à une manifestation non déclarée contre la loi travail seront jugés en correctionnelle le 17 janvier, après le renvoi de leur procès mercredi à la demande du parquet.

Militants de la CGT, de Force ouvrière ou de Solidaires, les six prévenus - cinq hommes et une femme -, responsables syndicaux pour certains, sont poursuivis pour organisation d'une "manifestation non déclarée au préalable en préfecture", et "entrave à la circulation". Ils encourent jusqu'à deux ans d'emprisonnement.

Le 19 mai dans le cadre d'une journée nationale contre la loi travail, ils avaient participé à un rassemblement de près de 200 personnes dans une zone industrielle de Haguenau et avaient ensuite décidé d'occuper le carrefour d'une rocade de la commune pour distribuer des tracts aux automobilistes, bloquant la circulation.

Le procès, qui a eu lieu mercredi devant une chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Strasbourg, a été renvoyé à l'ouverture de l'audience au 17 janvier, à la demande du parquet.

Entre 150 et 200 militants de la CGT, de Force ouvrière, de Solidaires, du NPA mais aussi des élus en écharpe, s'étaient rassemblés devant le palais de justice avant l'audience pour soutenir "les 6 de Haguenau", brandissant des banderoles sur lesquelles on pouvait lire "non à la répression syndicale" ou "on ne nous interdira pas de manifester", a constaté un journaliste de l'AFP.

Laurent Feisthauer, secrétaire de la CGT du Bas-Rhin, a dénoncé une "volonté de criminaliser le fait de manifester" en France, en rappelant que manifester fait partie des "libertés fondamentales".

"C'est un procès tout à fait symbolique: les personnes poursuivies ne sont pas forcément impliquées. Et c'est un procès politique, parce que c'est le procureur de Strasbourg qui poursuit" quand bien même "il n'y a pas eu de violences ni de dégradations", a-t-il ajouté.

Le renvoi du procès laisse deux mois "pour faire grandir le mouvement contre la loi travail et faire en sorte que le parquet, donc le gouvernement, renonce à sa plainte", a assuré à l'AFP l'un des prévenus Jean-Michel Delaye, militant CGT, à la sortie du tribunal.

Les manifestants se sont ensuite rendus à la préfecture pour remettre au préfet une pétition de soutien de 2.000 signatures et demander au représentant de l'État l'abandon des poursuites par le parquet.

lg/csg/al

2016/11/09 11:26:00 GMT+01:00

#157486 DVBP 1460 KTR89 (4) AFP (385 words)